

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Patrick SOULÉ, Maire de CERONS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2015

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Michel ARMAGNACQ, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Jean-Jacques DUBOIS, Mme Corinne BOURCHEIX, MM. Jean-Noël CLAMOUR, Yannick LEGLISE, Mmes Gaëlle GENVRIN, Karine PRIVAT, M. Thierry ALLARD, Mmes Muriel LACAZE, Karine TIBOURCIO de la CORRE, Céline PEYRONNIN, M. Julien LE TACON

Absents représentés : Eric JAUMET par Jean-Patrick SOULÉ
Frédéric EXPERT par Michel ARMAGNACQ
Xavier FLEURY par Julien LE TACON

Absentes excusées : Marie-France LE ROUX, Tatiana VIGEAN

Secrétaire de séance : Corinne BOURCHEIX

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire signale les erreurs suivantes sur le procès-verbal de la dernière réunion du 24 août 2015 :

Page 30 : deuxième intervention de Monsieur ARMAGNACQ : il faut lire « réalisation au lieu de résiliation »

Page 31 intervention de Monsieur LE TACON : il faut lire « PADD au lieu de PPAD » et « perdrent au lieu de perdent »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et adopte le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- FDAEC
- Demande de subvention 2^{ème} tranche CAB
- Information rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Travaux SDEEG éclairage public « Place Charles de Gaulle »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

27/2015 – FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental.

La réunion cantonale présidée par Monsieur le Conseiller Départemental a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 11 995.31 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2015 l'opération suivante :

- Travaux de rénovation et de réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie pour un montant de 162 852.14 € HT soit 194 771.15 € TTC.
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 11 995.31 € au titre des autres investissements,
- d'assurer le financement complémentaire pour 182 775.84 €.

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Départemental.

28/2015 - DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 2^{ème} TRANCHE CAB – AMENAGEMENT DU BOURG SUR LA PLACE CHARLES DE GAULLE ET AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA VOIE COMMUNALE N° 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour aider au financement des travaux d'aménagement de bourg sur la place Charles de Gaulle et des travaux d'aménagement de sécurité sur la voie communale n° 3 pour un montant de 416 265.00 € HT soit 499 518.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les travaux d'aménagement de bourg sur la place Charles de Gaulle et d'aménagement de sécurité sur la voie communale n° 3,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Aménagement de Bourg (place Charles de Gaulle)

- montant HT	390 150.00 €
- Montant subventionnable	61 000.00 €
- subvention sollicitée (35 % + 1.02)	21 777.00 €
- fonds propres ou emprunt	446 403.00 €
- total TTC	468 180.00 €

Aménagement de sécurité (voie communale n° 3)

- montant HT	33 315.00 €
- Montant subventionnable	20 000.00 €
- subvention sollicitée (40 % + 1.02)	8 160.00 €
- fonds propres ou emprunt	31 818.00 €
- total TTC	39 978.00 €

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Départemental.

**29/2015 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC :
ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014 délégué à la Communauté de Communes de Podensac.

Il précise qu'il est à disposition de chacun ainsi que du public au secrétariat de mairie.

**30/2015 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2014 délégué à la Communauté de Communes de Podensac.

31/2015 – TRAVAUX SDEEG ECLAIRAGE PUBLIC « PLACE CHARLES DE GAULLE »

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, un nouvel éclairage public va être réalisé Place Charles de Gaulle.

Ces travaux vont être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde avec la possibilité d'obtenir une aide financière de 20 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux sur l'éclairage public Place Charles de Gaulle pour un montant de 28 003.32 € HT,
- Sollicite une aide financière auprès du SDEEG correspondant à 20 % du montant HT des travaux soit 5 600.66 €.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 15.